Le mariage des officiers

Limoges, 26 novembre. — La *France militaire* annonce que le ministre s'efforcerait d'affranchir de toute entrave le mariage des officiers subalternes.

Un anarchiste expulsé de prison

Bruxelles, 26 novembre. — L'anarchiste Wolff, le deuxième coaccusé de l'affaire Moineau, condamné à deux ans de travaux forcés, vient d'être libéré à son tour. Il a, opposé une vive résistance à *cette mesure de clémence. Il a fallu l'expulser* de force de la prison de Louvain.

Wolff déclarait qu'il ne voulait être redevable d'aucune mesure de clémence au despotisme royal et à la tyrannie capitaliste.

Le socialisme en Italie

CONGRES D'OUVRIERS AGRICOLES

Rome, 26 novembre. — Le congrès des ouvriers agricoles, réuni dimanche, a terminé hier soir ses travaux, dirigés par les socialistes, qui font tous leurs efforts pour gagner à leur cause les paysans. Le congrès a nommé un conseil général de la fédération des paysans, composé de onze membres dont le siège sera à Bologne. Six des membres de ce comité sont des paysans.

La situation à Athènes

Athènes, 26 novembre. — Les étudiants se calment : ils ont déclaré au recteur qu'ils allaient lui remettre les clefs de l'Université et quitter la place. La journée et la soirée n'ont été troublées par aucun incident. Aujourd'hui les cours seront repris.

La Guerre Sud-Africaine

LE PRIX DE LA GUERRE

Paris, 26 novembre. — L'agence *Paris-Nouvelles* donne, d'après une publication financière anglaise, un tableau qui permet d'évaluer le chiffre total du prix de la guerre jusqu'au 31 mars prochain. Ce total, qui représente près de *4 milliards et demi de francs* et ne comprend pas les frais de transport et de rapatriement, ne sera suffisant que si la guerre est terminée au 31 mars 1902.

LE BLOCKAUSS DANS L'ORANGE ET LE TRANSVAAL

Londres, 26 novembre. — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, 25 novembre :

« La construction des lignes de blockauss se poursuit avec succès dans l'Orange et le Transvaal et assure graduellement aux Anglais la domination effective sur ces parties du territoire.

La nouvelle ligne de blockauss, partant de Kroonstad, se dirige vers l'Est. »

Suicide à la dynamite

Londres, 26 novembre. — Le *Daily Telegraph* raconte le suicide original d'un juge à Colorado.

Celui-ci, M. Rogers, ayant placé une cartouche de dynamite dans sa poche, sortit dans la rue et alluma un cigare avec lequel il mit le feu à la mèche de la cartouche ; puis il attendit, en continuant de fumer, que se produisit l'explosion qui réduisit son corps en morceaux.

Incendie d'une école

Bruxelles, 26 novembre. — Un incendie s'est déclaré à l'école des filles de la Bouverie, près de Mons, au moment de la classe. La panique s'est emparée des enfants, mais ils ont tous pu être sauvés.

Vengeance d'un mari

DRAMATIQUE ASSASSINAT

Paris, 26 novembre. — Ce matin, à onze heures un quart, un assassinat a été commis dans des circonstances particulièrement dramatiques. Un encombrement de voitures venait de se produire, à l'angle formé sur le boulevard des Capucines par le café de la Paix, et l'agent préposé au service des voitures avait levé son bâton blanc. Un fiacre, qui venait de la rue Auber, s'arrêta.

Au même instant, un individu, qui suivait le fiacre, ouvrit rapidement la portière, et eut le temps de tirer quatre coups de revolver.

Dans le fiacre, se trouvait la femme de cet homme, en compagnie d'un ami. Ce dernier, atteint de deux balles au front, fut tué sur le coup. La femme, blessée également de deux balles à la tête respirait encore. L'agent de la brigade des voitures mit l'assassin en état d'arrestation et le conduisit au commissariat de police du quartier de la Chaussée d'Antin, tandis que l'on transportait les victimes à la Morgue et à l'hôpital de la Charité.

L'assassin, interrogé par M. Tanguy, commissaire de police, déclara se nommer Alexandre Thuon, ancien coiffeur, actuellement employé à la Compagnie des « chasseurs parisiens », âgé de trente et un ans, domicilié, 39, rue Sinart.

Marié depuis dix ans, avec une demoiselle Ernestine Come, *âgée aujourd'hui de vingt-sept ans*, il est père de trois enfants.

Sa femme, dit-il, l'avait quitté, il y a deux mois, pour aller vivre avec un garçon boulanger, nommé Auguste Blondin, âgé de quarante-sept ans et demeurant 7, passage Geoffroy-Didelot. Il les avait rencontrés ce matin tous deux comme ils montaient en fiacre, boulevard des Batignolles, et avait suivi le fiacre jusqu'au *moment où il s'était arrêté, sur la place* de l'Opéra, par suite d'un encombrement.

M. Tanguy, après avoir interrogé le mari, se rendit à l'hôpital de la Charité, où Mme Thuon avait été admise. La malheureuse, qui ne survivra probablement pas à ses blessures, put prononcer faiblement quelques paroles ; elle déclara au magistrat qu'elle avait quitté son mari à la suite de mauvais traitements. Au moment où elle accoucha, *pour la dernière fois*, son mari avait failli la tuer en la frappant à coups de canne. Elle ne put fournir aucun autre renseignement.

Le Congrès d'Aniche

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain l'insertion du compte-rendu du Congrès tenu à Aniche par la Fédération du Parti socialiste Français.

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 27 novembre 1901 (6 frimaire an 110 de la *République*), 331e jour de l'année, 66e jour de l'automne, 17e jour de la lune.

Lever du soleil à 7 h. 28 ; coucher à 4 h. 07.

Lever de la lune à 5 h. 57 soir ; coucher à 8 h. 42 matin.

Aujourd'hui, la durée du jour est en décroissance de deux minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE.— Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 26 novembre :

Baromètre à 2 heures du soir : 770 m/m (beau). Baisse depuis la veille : 4 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 1° au-dessus de 0 ; à 3 heures de l'après-midi : 6° au-dessus.

Etat du ciel : Couvert.

Direction et force du vent : Nord-Est, faible.

Pluie tombée depuis 24 heures : 0 m/m 8.

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où *les ménagères des coopérateurs* trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

Les ci-devants

Un des journaux de l'U. S. et P. éprouve le besoin de raconter que les ancêtres de M. Eugène Motte, député, de M. Edouard Motte, conseiller municipal ,furent arrêtés, en novembre 1793, comme suspects de trahison à la Patrie et à la République et de complicité avec l'armée ennemie qui *envahissait le territoire.*

Nous ne voyons aucun inconvénient à cela.

Bon chien chasse de race, affirme un proverbe... Est-ce cela que la *Croix* a voulu dire à ses lecteurs ?

RECETTES DES HOSPICES ET DU BU*REAU DE BIENFAISANCE.* — *M. le préfet* du Nord vient d'approuver la délibération de la commission administrative du bureau de bienfaisance tendant à la création d'une recette spéciale à cet établissement, au lieu d'un recette commune aux deux administrations charitables. Il y en aura donc deux désormais, une pour les hospices et une pour le bureaau de bienfaisance.

Les postulants à ces emplois sont priés d'adresser leur demande respectivement à chaque administration, dans le plus bref délai possible, et au plus tard avant le 2 décembre prochain.

Ils devront indiquer dans leur demande le lieu et la date de leur naissance, ainsi que les emplois ou professions qu'ils ont exercés antérieurement.

ENTRE BELLE-MERE ET GENDRE

Un agent de police qui joue du revolver

Hier soir, vers 7 heures, l'agent de police Rémy-Hector Demet, qui vit en mauvaise intelligence avec sa femme et ses beaux parents, a eu une scène avec sa belle-mère, au cours de laquelle il a tiré trois coups de revolver, sans blesser personne.

Demet, qui est, croyons-nous, en instance de divorce, était allé le matin, avec sa femme, au bureau d'assistance judiciaire à Lille.

Dans la soirée, il était pris de boisson et s'est présenté au domicile de ses beaux-parents, rue Saint-Amand, cour Deswaef, numéro 6, et a réclamé sa femme.

Sa belle-mère lui répondit que sa femme était à son travail et elle le pria de sortir.

Comme il se refusait à obéir, la belle-mère le poussa, pour le mettre dehors.

Irrité par cet accueil peu cordial, Demet allongea un soufflet à sa belle-maman, puis,pour *l'effrayer, il tira en l'air*, trois coups de son revolver d'ordonnance. Personne ne fut atteint.

Effrayée, la belle-mère s'enfuit, avec Mme Demet qui était dans la maison, au bureau de police du 3e arrondissement.

C'est là que Demet vint les rejoindre. M. Squivée, commissaire, s'empara du revolver de Demet et lui fit des remontrances, cherchant à calmer sa fureur. —

Tout à coup, au moment où on s'y attendait le moins, Demet lança à sa belle-mère, ainsi qu'à sa femme un formidable coup de poing qui les blessa à la figure.

M. le docteur Dupré, mandé aussitôt prodigua des soins aux blessées.

Quant à Demet, il a été écroué au poste du 3e arrondissement, et il est probable qu'une nuit de violon le calmera mieux que toutes les exhortations de son chef.

Ste-Catherine et St-Nicolas aux *Galeries Lilloises* : exposition de *Jouets et Cadeaux*. Le clou du jour : *Bébé Lillois faisant dodo*, val. 5 fr. vendu 1 fr. 55. *Cartes postales illustr.* dep. 0 fr. 45 la Dz. Vr le rayon de *Confiserie* (45, 47, 49, r. Nationale, Lille.)

ARRASTATION D'UNE BANDE DE FAUX MONNAYEURS

Dimanche soir les agents Minet Désiré et Masse, de service de nuit au 3e arrondissement, informés que deux individus écoulaient de la fausse monnaie dans le quartier du Tilleul, avaient aussitôt commencé des recherches.

Arrivés à l'estaminet Léon Leire, rue du Tilleul, 107, ils furent requis par le patron qui faisait garder à vue deux individus dont l'un venait de remettre à Mme Leire, une fausse pièce de 2 francs, à l'effigie de Napoléon III.

C'étaient les nommés Manne Joseph, 23 ans, manœuvre de plafonneur, et Heinzen Jean, 17 ans, marchand ambulant, tous deux belges et demeurant à la même adresse, rue des Longues-Haies, 78.

Fouillés immédiatement, ils ne furent trouvés porteurs d'aucune autre pièce douteuse, sauf Manne qui avait une pièce de 1 franc qu'il n'avait pu présenter à cause de sa mauvaise fabrication.

Profitant d'un moment d'inattention, Manne avait laissé tomber son porte-monnaie contenant une pièce fausse de 2 francs, exactement semblable à celle remise à la cabaretière, tandis que Heinzen en glissait deux autres entre la banquette et le mur.

Au cours de l'enquête ouverte par M. Prudhomme commissaire de police du 4e arrondissement, il a été établi que cette fausse monnaie avait été fabriquée rue de Denain, numéro 1, chez Auguste Roger, 24 ans, apprêteur, par Manne, Heinzen et Roger Léon, frère de Roger Auguste.

Trois pièces écoulées chez divers commerçants ont été retrouvées par la police.

La pile électrique qui a été saisie, et les matières nécessaires à la fabrication, ont été achetées, dimanche après-midi, à Roubaix, par Roger Léon.

Ce dernier est en fuite ; les trois autres ont été arrêtés et maintenus ; ils seront conduits aujourd'hui à Lille et remis à la disposition du Parquet.

DEUX VOLEURS ARRETES. — L'individu dont nous annonçons d'autre part l'arrestation pour escroquerie, commise au préjudice d'un cocher de place, est maintenu en état d'arrestation, non seulement pour ce motif, mais comme coupable de complicité avec le nommé Henri François, 26 ans, magasinier, demeurant rue Lacroix, 6, arrêté également et auteurs tous deux du vol commis dans la nuit du 24 au 25 courant, à l'aide de fausses-clefs, dans l'estaminet de Mme veuve Derume, 18, rue Lacroix.

Deleu Jean-Louis, est un repris de justice, qui après avoir persisté à nier, a comme Henri François, reconnu les faits.

Tous deux seront conduits à Lille ce matin.

LES FETARDS DU DUNDI. — Jules L..., 34 ans, tisserand, demeurant rue de l'Alouette, 36, a été l'objet d'un procès-verbal, pour ivresse scandaleuse, boulevard Gambetta.

— Emile D..., 36 ans, tisserand, demeurant Grande-Rue, cour Helbecq, 22 ,pour ivresse scandaleuse, rue de Lannoy, a été l'objet d'un procès-verbal.

— Alfred Lefèvre, 31 ans, teinturier, demeurant rue de Lannes, 32, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'ivresse et d'outrages à l'agent Lecufier.

UN COCHER REFAIT. — Le nommé Deleu Jean, âgé de 20 ans, journalier, demeurant rue Lacroix, 18, a été mis en état d'arrestation lundi soir, pour escroquerie.

Cet individu avait loué une voiture de place alors qu'il n'avait pas d'argent pour la payer.

D'autres faits auraient été, paraît-il, relevés à son encontre ; une enquête a été ouverte au commissariat du 3e arrondissement.

LES DEVALISEURS D'ESTAMINETS. — Dans le courant de la nuit du lundi au mardi un vol a été commis rue Sébastopol, 31, dans un estaminet inhabité, appartenant à M. Plankaert, entrepreneur, rue du Curoir, 20, et loué à M. Vanhille, brasseur à Capinghem.

Des tuyaux en plomb, une série de mesures en étain, deux robinets en cuivre et une pendule ont été dérobés.

Les voleurs ont pénétré dans la maison après avoir brisé un carreau d'une fenêtre donnant sur la rue.

Plainte a été déposée au commissariat du 2e arrondissement.

UNE SCENE TOUCHANTE A LA GRANDE-HARMONIE. — Pressé par l'heure, nous avons omis de parler, — dans notre compte-rendu du Banquet qui a eu lieu lundi soir, à la Grande-Harmonie, — d'une scène touchante qui vaut d'être mentionnée.

M. Henri Catteau, président, a remis à M. Emile Fournier, à l'occasion de sa vingt-cinquième année de présence dans notre musique municipale, une superbe médaille commémorative. Après avoir fait l'éloge du vieux et dévoué sociétaire, il lui a souhaité de servir encore longtemps d'exemple aux jeunes qui sauront s'inspirer de ses conseils pour travailler à la grandeur et à la prospérité de la Grande-Harmonie.

Après avoir donné l'accolade au nouveau décoré, M. Catteau a proposé un chaleureux vivat en son honneur. Puis un groupe d'intimes « Les Amis du Protocole », lui a fait remettre par M. L. Debrauwer, un superbe bouquet.

Fort ému, M. Fournier a répondu aux nombreuses marques de sympathie qui lui étaient données par un charmant discours, fort applaudi.

Cette petite cérémonie s'est terminée au cri spécial des Amis du Protocole : « Tout vif, tout vivant ! »

G. L.

Théâtres et Concerts

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Couvreur.

Jeudi 28 novembre 1901. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures. — Spectacle offert aux dames.

LE DIABLE *ou le Comte de Saint-Germain*, grand drame en cinq actes, de MM. Delacour et Lambert Thiboust.

Le spectacle commencera par : L'HISTOIRE D'UN SOU, comédie-vaudeville en un acte, de MM. Clairville et Thiboust.

Prix ordinaire des places.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

COMITE EXECUTIF. — Le Comité exécutif se réunira ce soir, mercredi, à huit heures et demie, au local « La Paix ». — Urgent.

..IOTHEQUE. — La bibliothèque du Parti sera ouverte ce soir, mercredi, de six heures et demie à huit heures et demie.

ÉTAT CIVIL

DE ROUBAIX du 26 novembre 1901

Naissances. — Raymonde Bauwens, rue Hoche, 32. — Henri Cuvelier, rue de Blanchemaille. — Germaine Masquelet, ruelle du Ballon, cour Derville 3. — Madeleine Daligault, rue de Lille, cour Parent, 4.

Décès. — Marie Bertozzi, 64 ans, rue de Lille, 69. — Louis Fruit, 73 ans, rue de l'Hospice. — *Georges Vandekerkhove, 1 jour, rue de la Barbe-d'or*, cour Thérin, 4. — Louis Kermelckbrugge, 1 an, rue Lavoisier, cour Dupont, 14.

TOURCOING

Conseil Municipal

Séance du 26 novembre 1901

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour la continuation des travaux de la session de novembre.

La séance, comme toujours, annoncée pour 8 heures et demie, s'est ouverte à 9 h. 05, sous la présidence de M. Dron, maire.

M. Henri Loridant, secrétaire, fait lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans incident.

Service des eaux. — Le Conseil approuve les plans et devis dressés par la commission mixte des eaux, concernant l'installation d'une ligne téléphonique reliant Anchin, Desbonnets et Roubaix-Tourcoing.

— Proposition d'augmentation du traitement du régisseur. — Adopté.

Plusieurs affaires concernant le service des eaux sont également adoptées, après quelques explications.

Construction d'une usine d'électricité. — Le cahier des charges dressé par M. Vanlaethem, ingénieur à Paris, pour l'adjudication des matériaux et machines destinés à la construction d'une usine d'électricité, est adopté, après quelques observations de M. Cocheteux, qui fait adopter plusieurs modifications au dit cahier des charges.

Fanfare « Les Intimes ». — Le Conseil renvoie à la commission des finances et des Beaux-Arts une demande d'augmentation de subvention formulée par la Fanfare des Intimes.

Hôtel-de-Ville. — Le Conseil ratifie le plan et devis de 1500 francs pour l'éclairage au gaz de la salle des Fêtes.

Contributions directes de 1903. — Le Conseil procède ensuite à l'élection des candidats commissaires répartiteurs. Sont élus :

Candidats répartiteurs titulaires. — Résidants : MM. Ducoulombier Auguste, Sénélar François, Leplat Charles, Cruque Louis, Dumortier Henri, Vienne Henri.

Non résidants : MM. Delesalle Pierre, Crépelle Pierre, Leroux-Hellin, Lecoutre François.

Candidats répartiteurs suppléants : Résidants : Sont élus : MM. Dervaux-Wetzel, Vanaverbeck Adolphe, Victor Ducoulombier, Jubaru Jean-Louis, Grau Louis, Darras.

Non résidants : MM. Bataille Xavier, Masure-Cau, Delcourt Henri, et Dessauvages Jules.

Révision quinquennale du traitement du receveur municipal. — Le rapport de la commission des finances sur le traitement du receveur municipal, qui sera porté à 15.310 fr. pendant cinq années, à partir du 1er janvier 1902, est adopté.

Demande de classement des rues particulières. — Dans sa dernière séance, le Conseil a renvoyé à l'étude des commissions de la voirie et des finances, les demandes de classement qui ont été faites par les propriétaires riverains des rues Arago, Fénelon, du Vélodrome, du Rhin, du Halot prolongée, de Belfort, de Mulhouse, de Strasbourg, de Saint-Omer, de Nancy, de Bapaume, d'Elbœuf, de Mézières et du Labyrinthe.

Les dites commissions ont adopté les conclusions suivantes, qu'elles soumettent à l'approbation du Conseil :

« Toute rue particulière ne sera reconnue par la ville qu'autant qu'elle sera mise en état de viabilité complète, et que les propriétaires auront assuré l'éclairage, la construction d'un aqueduc réglementaire et l'établissement du pavage de la chaussée et des trottoirs, ainsi qu'il est prévu au nouveau règlement de la voirie.

« La ville ne peut, avec la situation financière actuelle, consentir à prendre à sa charge une partie de la dépense qu'entrainera pour les propriétaires les travaux de mise en état de viabilité. »

MM. Darras et Corion combattent le rapport qu'ils jugent injustement établi et contraire aux intérêts des petits propriétaires et des ouvriers.

MM. Masurel-Leclercq et Martin sont également adversaires du projet. Tout le monde cause à la fois ; il est impossible de comprendre.

M. Dron, maire, prend la parole et répond ainsi aux objections qui ont été faites :

« En effet, comme je l'ai entendu dire, tout à l'heure, dans certaines rues particulières, il y a des petits propriétaires, des ouvriers qui, à force d'économie, ont réussi à acquérir une petite maison de 1.500 ou 2.000 fr., mais ce sont des cas particuliers, et nous ne pouvons en tenir compte. »

M. le Maire s'étend dans des explications et termine par ces mots : « Nous avons été élus par les électeurs pour nous occuper des intérêts de tout le monde, et nous saurons accepter la responsabilité de nos actes. (Applaudissements). »

Après un nouvel échange d'observations de MM. Darras et Corion, le rapport mis aux voix est adopté.

Le Conseil statue ensuite sur diverses autres questions sur lesquelles nous reviendrons.

UNE VIEILLE AFFAIRE DE FRAUDE. — M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Hardy, est descendu mardi, à deux heures 1/2 du soir, à Tourcoing, pour terminer son enquête sur une vieille affaire de fraude, qui avait déjà nécessité une descente de parquet dans notre ville, il y a huit jours.

M. Delalé a été reçu à la gare par M. Vernerel, capitaine des douanes. Puis ces Messieurs se sont rendus ensemble au poste de police de la Croix-Rouge, où avaient été convoqués les receveurs, brigadiers et préposés de douane de service les 26, 28 et 30 juillet 1900, aux bureaux de Wattrelos-route, de la Marlière et du Risquons-Tout.

Cette affaire concerne la fraude d'un cheval, date de quinze mois, et est de plus très embrouillée.

Le 26 juillet 1900, un boucher de Tourcoing nommé H..., de complicité avec un agent-expéditeur de Mouscron, nommé D..., introduisait en France, par le bureau du Risquons-Tout, un cheval destiné, disait-il, à la Compagnie des Tramways électriques de Roubaix.

Le 30 juillet, au matin, l'un des deux complices se présentait au bureau de Wattrelos-route et réclamait un passe-avant pour sortir un cheval déclaré d'origine française.

Dans l'après-midi du même jour, D... et H.. rentraient en France par le bureau de la Marlière avec un autre cheval, prétendent les douaniers.

Le même soir, ils réexpédiaient l'animal par le bureau du Risquons-Tout.

H... et D... prétendent avoir acheté le cheval à Lille, dans la première quinzaine de juillet et soutiennent que l'animal se trouve actuellement à *Courtrai*.

Or, de l'enquête menée par le Parquet de Lille, il résulte que le cheval a été acheté par un ancien boucher du nom de C..., lequel l'a revendu à un nommé H..., son beau-frère, boucher à la Croix-*Rouge*.

Hier mardi, H.. fut invité à amener son cheval au bureau de police de la Croix-Rouge, et l'animal fut reconnu par le personnel des douanes de service le 30 juillet, comme étant celui introduit frauduleusement.

En résumé, il s'agit d'une substitution de cheval.

D... et H... vont donc être l'objet de poursuites correctionnelles.

L'enquête terminée, le Parquet a regagné Lille vers cinq heures.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Emile Leplat et fils, filateurs, rue Duguay-Trouin, un bâcleur, Augustin Vanneste, 14 ans, demeurant rue Auber, a eu l'index droit serré dans les cordes de son métier.

Le docteur Playoust a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

Dans le même établissement, un tisserand, Jean-Baptiste Hochard, 28 ans, demeurant rue Marengo, a eu l'index droit écrasé par l'échasse de son métier.

Six jours de repos. Docteur Playoust.

— Chez M. Masurel-Leclercq, filateur, *rue du* Collecteur, un rattacheur, Victor Vienne, 24 ans, domicilié rue de Gand, en nettoyant les cylindres, s'est fait une coupure au médius gauche.

Le docteur Leduc a prescrit un repos de 6 jours.

— Dans les ateliers de construction de M. Crépelle-Fontaine, rue de Nantes, un chaudronnier, Ernest Morel, 20 ans, domicilié à Roubaix, rue Barbe-d'Or, 41, a été contusionné au médius gauche par la chute d'un bac de tôle.

Le docteur Ballenghien a ordonné 10 jours de repos.

— Chez MM. Charles Tiberghien et fils, filateurs, rue d'Anvers, un ajusteur, Jean Destombes, 23 ans, demeurant rue Saint-Jacques, a glissé dans un escalier et est tombé le coude gauche dans une vitre.

Un repos de cinq jours sera suffisant, selon le docteur Vanneufville.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Le crime de la Croix-Blanche

Les funérailles de M. Paul Despierre, la malheureuse victime du drame de dimanche dernier, auront lieu demain, jeudi, à neuf heures et demie du matin.

Nous apprenons qu'un groupe d'amis a déposé une liste de souscription au café Catteau, pour les habitués de ce café, afin d'acheter une couronne à leur ami regretté.

Comme les bruits les plus malveillants circulent dans le quartier au sujet de ce drame, nous croyons devoir répéter — et ceci ressort des déclarations de Delbecque lui-même — que les deux héros de cette malheureuse affaire ne se connaissaient pas. Aucune animosité ne régnait donc entre eux. Delbecque a accompli son acte criminel sous l'empire d'une violente colère provoquée par la discussion au sujet de la pièce de dix centimes.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — A l'usine à gaz, le nommé François Vancoemeghem, 26 ans, homme de peine, demeurant rue de Wasquehal, 7, en culbutant un wagonnet de coke, a eu le doigt pris entre la boîte et la caisse. Cinq jours de repos.

ETAT CIVIL du 26 novembre. — *Naissance.* — Jules Vanoucke, place Saint-Martin, 32.

HEM

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir, à huit *heures, sous la présidence de M. Delcroix, maire.*

Etaient présents : MM Lallard et Desbonnet, adjoints ; Delfontaine, Gauquié Ange, Prévost, Catteau, Gauquié Louis, Delrue, Dellemmes, Obert, Carette, Rouzé, Dujardin, Delgrange, Jacgère, Vincent, Delsalle, Manche, conseillers.

Absents : MM. Beghin et Humbert.

M. Monier, secrétaire de mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Répartiteurs — Les suppléants répartiteurs de l'année dernière sont désignés comme répartiteurs. De nouveaux suppléants leur sont adjoints.

Liste électorale — Sont désignés pour réviser la liste électorale de 1902, les citoyens Delcroix, maire, et Lallard, adjoints. L'année dernière, les délégués désignés par la préfecture étaient Gauquié Ange et Vincent.

Rue Pauvrée. Avis sur l'enquête. — Une seule protestation a été faite par Mme Dubrulle-Francomme. La commission s'est arrangée avec MM Leclercq frères pour concession de terrains. Avis favorable est donné.

Aqueducs. — La commune a dû faire construire des aqueducs aux Trois-Fermes, près de la poste, autour du jardin de l'école commune des filles ainsi qu'au Rivage. Ces frais de construction n'ont pas été prévus dans le budget. Ils se montent à 1,364 fr. 25. Ces frais sont votés. Une partie sera prise sur la somme affectée aux chemins ruraux.

Vêtements et chaussures. — M. le Maire demande qu'à l'avenir les vêtements et chaussures donnés aux enfants des écoles communales soient remis par la municipalité et non plus par le Bureau de bienfaisance. Il propose le vote d'une somme de 600 francs à ce sujet, soit 300 francs par école. (Approuvé.)

Les écoles. — M. le Maire explique que bon nombre d'habitants de la commune envoient leurs enfants dans les écoles de Lannoy ; qu'au cours de la dernière réunion il a été décidé que les enfants des quartiers éloignés auraient profité des dons de la commune, mais que la mesure a été outrepassée. Il demande s'il faut supprimer ou limiter pour ceux qui envoient leurs enfants dans les écoles de Lannoy.

Le citoyen Delgrange. — Je demande que seul le Civron profite de ces dons (Approuvé.)

Il en sera de même pour les enfants qui obtiendront leur certificat.

Approbation de l'inventaire des archives — Il est d'usage qu'une nouvelle municipalité doit mettre en ordre les archives communales.

M. le Maire. — Tout le mobilier des bureaux a été remis à neuf ; il faut en profiter, car une somme de 100 fr. *affectée à cet effet n'a pas été* dépensée. Les frais ne se montés qu'à 41 francs. Je propose d'affecter le supplément à l'achat de cartons et reliures, pour faire de nouveaux classements. (Approuvé.)

Cahier des charges pour bâtiments communaux. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'architecte communal proposant une adjudication. L'adjudication est décidée en quatre lots.

Questions diverses. — Gaz. — Il est question de remplacer les becs actuels par des becs Auer, ce qui permettrait de supprimer la moitié des becs et de faire une économie de gaz. Les frais de changement coûteraient 124 fr. 80. (Adopté.)

Garde-champêtre. — On avait promis que petit à petit le garde aurait *gagné* autant que son prédécesseur, soit 1,400 francs. Il touche actuellement 1,200 francs et demande une augmentation. M. Prévost propose de lui allouer un supplément de 100 francs, qui est voté par 18 voix contre 2 et 1 bulletin blanc.

Les études. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Arnold, directeur de l'école communale, demandant que la commune prenne à sa charge les frais d'études spéciales des élèves indigents et des cours supplémentaires donnés les jeudis par MM. Beaumont, Degroote et lui. Il demande 150 francs pour l'école des garçons et 100 francs pour l'école des filles. M. le Maire dit qu'une indemnité globale a été accordée aux instituteurs et que la commission n'a pas pris cette demande en considération.

Le citoyen Manche dit qu'on devrait voter un subside. On nous fait la guerre, dit-il, il faut y répondre.

Le citoyen Carrette demande une réunion des commissions des finances et des écoles.

Le citoyen Delgrange demande le renvoi à la session de mai. (Renvoyé aux commissions.)

Pétition. — Elle émane d'habitants du quartier de la Poste qui se plaignent de patauger dans la boue. Ils demandent le pavage d'une soixantaine de mètres de la rue, c'est-à-dire jusque chez M. Delplanque.

M. Vincent. — Avec le nouveau boulevard, on n'y passera plus.

M. Obert. — Au Trie, tout est démoli et pourtant ce n'est pas moi qui l'ai fait.

Le citoyen Lallard, adjoint. — Nous avons des pavés et des bordures, cela coûtera peu.

Le citoyen Catteau. — Je propose de faire un trottoir pavé de un mètre.

Le citoyen Jacgère. — On devrait obliger les propriétaires à paver leurs rues et y construire des aqueducs. D'ailleurs, je demande la constitution d'un règlement municipal à ce sujet, car tout ce qui est fait par nous profite aux propriétaires.

Le citoyen Carette. — Et aussi aux locataires.

Le citoyen Lallard, adjoint. — Je propose la construction d'un pavé de trois mètres.

M. le Maire. — Je propose de voter oui ou non. Non voudra dire : pas de pavé.

Par 14 voix contre 7 et un bulletin blanc, sur 21 votants, la construction d'un pavé n'est pas décidé ; par contre la commission des travaux se réunira pour la construction d'un trottoir.

Les vélos. — Le *Nord-Touriste* sollicite la construction d'un trottoir pour cyclistes au nouveau boulevard. Il promet une subvention. Comme les voitures passent sur le trottoir affecté à cet effet et aux piétons, on exigera de les faire passer au milieu du boulevard et de faire dresser des contraventions par le garde si les conducteurs de *véhicules ne tiennent pas compte de l'observation.* M. le Maire devra demander au *Nord-Touriste* combien il donne pour la pose de piquets.

Les pompiers. — Le citoyen Gauquié Louis demande le vote d'une somme de 20 francs pour les familles des victimes de l'incendie de Roubaix. (Adopté.)

Le citoyen Obert dit qu'il n'y a plus de chef de section pour les pompiers d'Hempempont. Ce sont comme des soldats qui n'ont plus de chefs pour *les conduire au feu, dit-il.*

Renvoyé à la commission de l'Hempempont.

Le cantonnier. — M. Dellemmes dit que les travaux de pavage devraient être faits au compte. Il profite de cette proposition pour dauber sur le dos du cantonnier, l'accusant de négligence.

Le citoyen Lallard dit que le cantonnier, qui est payé au mois, ne demanderait pas mieux que de travailler aux pièces. Puisqu'il est question du boulevard, ajoute-t-il, la commune a réalisé un bénéfice de près de 100 francs sur les travaux de pavage faits par le cantonnier.

L'éclairage. — Le citoyen Despierre demande qu'on allume et éteigne les gaz une demi heure plus tard, soit jusque neuf heures et demie. Approuvé. Ils resteront quand même allumés le dimanche jusque minuit.

Règlement communal. — Le citoyen Jacgère renouvelle son vœu demandant qu'il soit arrêté un règlement municipal obligeant les propriétaires à faire paver les nouvelles rues qu'ils ouvrent et à y construire des aqueducs. (Renvoyé à la commission.)

Commerce. — Le citoyen Rouzé dit que des protestations sont faites contre les marchands ambulants qui stationnent trop longtemps. Ils paient patente, la commune ne peut rien faire si ce n'est que de les faire avancer une roue à la fois, dit le citoyen Carette.

Assistance. — Le citoyen Desbonnet demande de faire bénéficier de suite les vieillards indigents des nouvelles bourses votées à la séance dernière. Il faut voter une somme de 300 francs. Cela est fait. Les bourses compteront à dater du 1er octobre. Les vieillards toucheront la première prime en janvier.

Le huis-clos est alors prononcé.

LANNOY

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à la mairie. La séance annoncée pour huit heures, n'a commencé qu'à huit heures un quart, par suite d'une délibération à huis-clos que le Conseil a prise avant.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Oscar Betremieux, maire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. Parmentier prend la parole et fait connaître qu'il a reçu des renseignements au sujet de la question des eaux, et qu'il est à la disposition du Conseil à ce sujet.

M. le Maire déclare qu'il convoquera la commission prochainement.

Caisse d'Epargne. — Le Conseil nomme M. Jean-Baptiste Toullemonde, administrateur de la Caisse d'Epargne, en remplacement de son frère décédé.

Questions diverses. — M. Oscar Betremieux, maire, propose de faire l'achat de deux vieilles maisons situées dans la rue Saint-Jacques, afin de pouvoir donner par la suite un nouveau débouché vers le cimetière. Cette proposition est adoptée.

Lecture est ensuite faite d'une communication préfectorale au sujet du décompte du percepteur dont le traitement actuellement de 993 francs serait porté à 1.109 francs.

M. Parmentier demande d'examiner le projet de création d'une place de receveur municipal. M. le maire répond que cela ne peut se faire immédiatement, car les recettes de la ville ne s'élèvent qu'à 40,000 francs et d'après la loi, elles doivent s'élever à 60,000 francs pour avoir droit à un receveur.

Le Conseil prend ensuite la décision de renouveler les abonnements des brasseurs ainsi que ceux concernant les charbons industriels et l'ébouage.

Répartiteurs. — Les mêmes répartiteurs que l'année dernière sont nommés.

M. Aloy, agentvoyer, donne lecture de la liste des travaux de voirie qui ont été faits dans la commune. A ce sujet, un emprunt de 40.000 francs a été fait.

M. Parmentier *s'étonne qu'il n'a pas encore été* construit d'aqueducs dans les rues de Tournai et de Lille.

M. le Maire déclare que lorsque les ressources de la ville le permettront cette question sera examinée.

La séance est ensuite levée : il est neuf heures.

LA QUESTION DES EAUX. — Jeudi dernier, ce journal a parlé de la question des eaux, et il faut croire que cela n'a point fait de mal, car cette intéressante question est venue vendredi soir, devant le Conseil municipal.

M. le docteur Parmentier s'est décidé à faire connaître qu'il possédait tous les renseignements désirables à ce sujet. Mais il est à croire que comme sœur Anne, nous ne verrons rien venir ; car, il y a deux ans, cette question a déjà été soumise au Conseil et depuis elle est restée enterrée.

La voilà maintenant remise sur le tapis. Faut-il espérer que nos « réacs » se décideront enfin à la faire aboutir ?

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS

Le drame mortel

(Nouveaux détails)

Ainsi que nous l'avions annoncé, le corps de *Jules Marchand, la victime du drame de lundi*, a été transporté hier matin, à la Faculté de Médecine de Lille.

A 11 heures, M. le docteur Castiaux aidé de deux étudiants, et en présence de M. Davaine, chargé d'instruire l'affaire, a pratiqué l'autopsie.

Nous croyons savoir que le rapport du médecin-légiste concluera à la mort par afflux du sang au cerveau. Jules Marchand aurait été frappé par le côté aigu du marteau de Joseph Vaneste derrière l'oreille et par le côté plat à la joue droite.

A cet endroit, les vaisseaux sanguins se rompant auraient déterminé cet afflux.

On sait, d'autre part, que les témoins ont déclaré que Joseph Vaneste n'a porté qu'un coup à Jules Marchand.

Quoiqu'il en soit, le coup ne serait que la cause indirecte de la mort. La préméditation étant écartée, Vaneste sera, comme nous le disions, très probablement poursuivi pour coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

DÉPÉRISSEMENT.

Le petit garçon n'avait pas d'appétit et ne pouvait dormir.

Fréquemment les enfants dépérissent sans cause apparente ; ceux mêmes des familles les plus riches *n'en sont pas exempts* bien que pourvus de tout ce que l'argent peut procurer et vous les voyez souvent, malgré les meilleurs soins, s'étioler à vue d'œil et arriver promptement à un état d'amaigrissement extrême. Nous nous permettrons donc d'appeler votre attention sur la lettre suivante :

Mareschė (Sarthe), 12 juin 1901.

Messieurs. Combien nous vous sommes reconnaissants ! Vous avez complètement guéri notre enfant. Il était très malade cependant et nous étions vraiment désespérés. Au mois de

Enfant GAUDRAY

janvier dernier, il lui prit d'inquiétantes faiblesses. Il tombait à chaque instant, était nerveux, morose,ne mangeait et ne dormait presque plus. Il dépérissait à vue d'œil. C'est alors que nous fîmes suivre à notre garçonnet l'emploi de votre bonne Emulsion Scott qu'il prit toujours avec plaisir. Il est aujourd'hui fort et bien portant ; il a de bonnes couleurs et fait honneur à votre Emulsion Scott, ce remède bienfaisant. Gaudray.

Quand la santé de l'enfant commence à décliner donnez à celui-ci, en plus de sa nourriture habituelle, un peu d'Emulsion Scott et vous verrez comme il se remettra vite. L'Emulsion Scott est une combinaison toute spéciale d'huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude ; elle est très agréable au goût et les enfants la considèrent même comme une friandise. Point plus important encore, l'Emulsion Scott facilite la digestion et, sous aucune forme autre que l'Emulsion Scott, vous ne pourrez prendre l'huile de foie de morue avec d'aussi certains, d'aussi bienfaisants résultats. La véritable Emulsion Scott porte notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule. Assurez-vous bien que vous achetez la véritable préparation et refusez toujours les autres.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

Bourse de Paris

du 26 novembre

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

VALEURS	Cours du jour	Cours précédents	Hausse	Baisse
			fr c	c
0/0........	101 05	101 12	» »»	» 07
0/0 amort....	99 90	99 90	» »»	» »»
1/2 0/0........	101 05	101 12	» »»	» 07

MARCHES DE PARIS

du 26 novembre 1901

MARCHE DE LA VILLETTE du 25 novembre

Bœufs. — Amenés 3249 ; vendus, 3015 ; le kilo 1re qual., 1 fr. 44 ; 2e qual., 1 fr. 16 ; 3e qual. 0 fr. 94 ; prix extrêmes, 0 fr. 82 à 1 fr. 52.

Vaches. — Amenées 1208, vendues 1086 ; le kilo, 1re qual., 1 fr. 40 ; 2e qual., 1 fr. 16 ; 3e qual., 0 fr.82 Prix extrêmes, 0 fr. 76 à 1 fr. 48.

Taureaux. — Amenés 268, vendus 258 ; le kilo 1re qual., 1 fr. 18 ; 2e qual., 1 fr. ; 3e qual., 0 fr. 82 ; prix extrêmes, 0 fr. 76 à 1 fr. 24.

Veaux. — Amenés 1494, vendus 1295 ; le kilo 1re qual., 1 fr. 90 ; 2e qual., 1 fr. 80 ; 3e qual., 1 fr. 70 ; prix extrêmes, 1 fr. 30 à 2 fr. 05.

Moutons. — Amenés 16,388, vendus 14,500 ; le kilo : 1re qual., 2 fr. ; 2e qual., 1 fr. 80 ; 3e qual., 1 fr. 50 ; prix extrêmes, 1 fr. 40 à 2 fr. 06.

Porcs. — Amenés 3,942, vendus 3,942 ; le kilo 1re qual., 1 fr. 16 ; 2e qual., 1 fr.14 ; 3e qual., 1 fr.10 prix extrêmes, 0 fr. 88 à 1 fr. 25

Vente plus facile sur les moutons, calme sur le gros bétail, sur les veaux et sur les porcs.

MARCHES DE LA REGION

BERGUES, 25 nov. — Prix moyens : » h. blé froment, 1 hectolitre, 15 fr. 29 ; » h. blé roux, 15 fr. 14 ; — 35 h. avoine, 9 fr. — 80 h. haricots, 23 fr. 54. — 15 h. lingots, 25 fr. 55. — 4.100 kil. pommes de terre, 7 fr. 16. — 1.100 k. oignons, 14 fr. 16. — Fromage, vieux, le q. m. 93 fr. 42. — 1700 kil. beurre, le kilo, en bloc, 1re qual., 3 fr. 22 ; 2e qual., 3 fr. 05 ; 3e qual., 2 fr. 67, beurre le kilo, en pièces, 2 fr. 90. — 7.500 œufs, le cent, 17 fr. 30 705 k. lin, 1 fr. 60 à 1 fr. 65 le kilo et demi.

Bestiaux. — Vendus : 85 bœufs ou vaches, veaux, 38 moutons, et 252 porcs.

Prix moyen au kilo . Bœufs ou vaches, 1 fr. 44. — Veaux, 1 fr. 90. — Moutons, 1 fr. 90. — Porcs, 0 fr. 73.

BETHUNE, 25 nov. — Froment, 16 fr. à 17 fr. — Blé mêlé, 15 fr. à 16 fr. — Avoine nouvelle, 8 fr. à 9 fr. — Linuises, 26 à 27 fr. — Fèves, 15 à 16 fr. — Pommes de terre, les 50 kil., 3 fr. à 4 fr. — Pois bleus, 16 à 17 fr. — Haricots lingots, 26 à 29 fr. — Trèfle, le kilo, 2 fr.

COURTRAI, 25 nov. — Prix par 100 k. . Froment blanc, 16 à 16 fr. 50.— Froment roux, 15 fr. 25 à 15 fr. 50. — Seigle, 12 à 12 fr. 50. — Avoine, 16 à 16 fr. 50. — Féveroles, 17 fr.

Pommes de terre jaunes (par 100 kil., vente en gros), 4 fr. 50 à 5 fr. ; rouges, 5 fr. — Beurre par demi-kilo, 1 fr. 40 à 1 fr. 43. — Œufs, les 25, 4 fr. à 4 fr. 20.

Huiles, graines et tourteaux, les 100 kilos : Huile de colza, 56 fr. à 56 fr. 50. — Huile de lin, 71 fr. 50. — Graine de colza indigène et étrangère, 25 fr. 50 à 26 fr. 50. — Graine de lin indigène, 34 fr. 50 à 35 fr. 50. — Tourteaux de colza, 12 fr. — Tourteaux de lin, 20 fr. 50 à 22 fr.

Nitrate de soude disponible Anvers, 22 fr. 25. — Sulfate d'ammoniaque disponible Anvers, 28 fr.

SAVON PARIS-MÉNAGE

pour le linge et pour les laines

Exiger rigoureusement le titre

Hors concours Exposition de Paris 1900

La toux, les bronchites et toutes les affections sont guéries rapidement par le véritable SIROP PAGLIANO, bande jaune quatre couleurs : *remède peu coûteux*, dont le dépôt n'a jamais cessé d'exister, rue Vieille-du-Temple, 30, PHARMACIE DU TRESOR, PARIS. Prix du Flacon, 1 fr. 40. Envoi dans toute la France, par six flacons, franco en gare contre neuf francs.

Le Gérant : Jean PIOTRIX.

Imprimerie de l'*Egalité*
Lille, 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens, 119, rue Réaumur, Paris.

Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 6 pages